

Comité national d'évaluation du rSa

Annexes

Annexe 3

Le non-recours au rSa :
effet sur le revenu disponible des ménages modestes
Guy Lalanne (DG Trésor)

Décembre 2011



Les annexes n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas la position du Comité d'évaluation du rSa

Sommaire

1°) LES MODELES DE MICRO-SIMULATION PERMETTENT DE REPERER L'ELIGIBILITE AU RSA	5
2°) IMPACT DU NON RECOURS SUR LE REVENU DISPONIBLE.....	6
2.1°) Simuler le non recours permet de mieux rendre compte de la réalité.....	6
2.2°) Le non recours conduit à un manque à gagner conséquent pour les ménages	7
2.3°) Le non recours limite l'effet du RSA sur la pauvreté	9
2.4°) Le manque à gagner associé au non recours est élevé pour les ménages à faible niveau de vie...	10
2.5°) Les perdants au non recours sont plus souvent des ménages jeunes, des couples mono-actifs ou des familles monoparentales	12
ANNEXE 1 : LE MODELE DE MICRO-SIMULATION SAPHIR.....	15
ANNEXE 2 : SIMULER LE NON RECOURS	16

Le non recours au RSA activité reste important. Il est donc nécessaire de le prendre en compte pour déterminer l'effet du RSA sur le niveau de vie des ménages et la pauvreté. Les modèles de micro-simulation peuvent être l'outil approprié pour répondre à cette question car ils permettent de repérer les ménages éligibles au RSA et de mesurer leur revenu disponible après transferts. Néanmoins, ils calculent les prestations sur barème et supposent donc un plein recours aux prestations. Le modèle de micro-simulation Saphir a été modifié pour pouvoir rendre compte de la réalité du recours au RSA en utilisant des données détaillées sur les bénéficiaires.

Les principaux résultats issus de cette étude sont les suivants :

- Tous les ménages ne perdent pas nécessairement au non recours : pour certains, le recours au RSA se traduirait par une baisse correspondante de la Prime Pour l'Emploi perçue.
- L'effet du RSA activité sur la réduction de la pauvreté serait près de trois fois plus important en cas de plein recours.
- Le non recours réduit fortement l'effet du RSA sur le niveau de vie des ménages éligibles : le RSA activité sans non recours augmenterait leur niveau de vie de 6,1 %; en raison du non recours, il ne progresse que de 2,0 %.
- Le non recours se traduit par un manque à gagner important pour les ménages, 1,8 Md€, dont la moitié pour des ménages du premier décile de niveau de vie.

1°) Les modèles de micro-simulation permettent de repérer l'éligibilité au RSA

En juin 2011, le nombre de bénéficiaires du RSA s'élevait à 198 000 pour la composante socle et activité et 452 000 pour la composante activité uniquement. **Ces chiffres sont très largement inférieurs aux simulations réalisées ex ante à l'aide des modèles de micro-simulation** qui recalculent les droits sur barème (Tableau 1 et annexe 1 pour une description du modèle de micro-simulation Saphir).

Tableau 1 : Effectifs de bénéficiaires du RSA activité estimés par les modèles de micro-simulation (en millions)

	Saphir* (DG Trésor) ERFS 2006 L2008,		Myriade** (Cnaf) ERFS2006 L2009, bénéficiaires sur l'année	Ines*** (Drees) ERFS2006 L2008, bénéficiaires sur l'année
	Bénéficiaires sur l'année	bénéficiaires un trimestre donné		
RSA activité seul	1,7	1,4	1,7	-
RSA socle et activité	0,7	0,4	0,5	-
RSA activité	2,4	1,8	2,2	2,4

* Source : Clément Bourgeois et Chloé Tavan, « Le revenu de solidarité active : principes de construction et effets attendus », Trésor éco n°61, juillet 2009. Voir l'annexe 1 pour plus de détails sur Saphir.

** Source : Céline Marc et Florence Thibault, « Les principes du revenu de solidarité active au regard des expériences étrangères », Politiques Sociales et Familiales, n°98, décembre 2009.

*** Source : Vincent Bonnefoy, Sophie Buffeteau et Marie-Cécile Cazenave, « De la Prime Pour l'Emploi au revenu de Solidarité Active : un déplacement de la cible au profit des travailleurs pauvres », France Portrait Social édition 2009, Insee.

Trois explications peuvent être avancées pour expliquer l'écart entre les chiffrages ex ante et le nombre de bénéficiaires constaté :

1. **les modèles de micro-simulation ne parviennent pas à reproduire la diversité et la complexité des situations individuelles** (difficulté à reproduire la volatilité infra-annuelle des revenus, les cohabitations et décohabitations en cours d'année ne sont pas prises en compte, hypothèses frustes sur l'évolution de la distribution des revenus entre l'année de

collecte des données et l'année simulée, calendrier d'examen des ressources du RSA arbitrairement calé sur les trimestres civils, ...)

2. **la situation économique a changé** entre 2008 ou 2009, période sur laquelle était estimé l'effet du RSA¹ et 2011, date d'observation du nombre de bénéficiaires effectifs ;
3. **une part importante des ménages éligibles au RSA activité n'y recourent pas.**

L'enquête quantitative réalisée dans le cadre du Comité d'Évaluation du RSA et ciblée sur des ménages à revenus modestes indiquent des **taux de non recours élevés : environ un tiers pour les ménages éligibles au RSA socle et activité et environ deux tiers pour ceux éligibles au seul RSA activité**. Ces taux de non recours, qui portent sur la période novembre 2010-janvier 2011, sont obtenus en rapportant, pour chaque composante de RSA, le nombre de foyers déclarant percevoir cette composante au nombre de foyers qui y sont éligibles au vu de leurs ressources déclarées dans l'enquête.

En supposant que le non recours n'a pas évolué entre cette date et juin 2011, **le nombre de ménages bénéficiaires du RSA activité devrait s'élever en juin 2011, en cas de recours total, à environ 1,4 million pour le RSA activité seul et environ 0,3 million pour le RSA activité et socle, soit des effectifs proches de ceux simulés par les modèles de micro-simulation.**

Les modèles de micro-simulation constituent donc un outil valide pour simuler les effets du RSA, à condition d'y introduire du non recours.

2°) Impact du non recours sur le revenu disponible

Afin de donner une image plus proche de la réalité de l'effet du RSA, le non recours est introduit dans le modèle de micro-simulation Saphir (voir l'annexe 1 pour une description du modèle). Par principe, les modèles de micro-simulation simulent, sur barème, l'ensemble des transferts ; ils ne tiennent donc *a priori* pas compte du non recours. Dans le cadre du travail conduit ici, le non recours a été introduit dans le modèle. La méthode retenue consiste à désigner aléatoirement, parmi les foyers éligibles, des foyers bénéficiaires (ou recourants) afin d'obtenir un nombre de foyers bénéficiaires conforme à ce qui est observé par la Cnaf en juin 2010. Cette affectation est réalisée pour des sous-populations définies par leur composante du RSA, leur composition familiale de foyer RSA et leur tranche de montant de RSA. La différence entre le nombre de foyers éligibles et le nombre de foyers bénéficiaires est alors attribuée au non recours. Puisque le non recours concerne principalement la composante « activité » du RSA, il n'est introduit que pour les bénéficiaires du RSA activité seul et du RSA socle et activité. L'annexe 2 détaille la méthode.

2.1°) Simuler le non recours permet de mieux rendre compte de la réalité

La prise en compte du non recours permet d'obtenir un nombre de foyers bénéficiaires par trimestre très proche de celui constaté par la Cnaf, alors que le modèle Saphir surestime largement, avant introduction du non recours, le nombre de bénéficiaires du RSA activité seul et du RSA socle et activité (Tableau 2).

¹ Au moment des chiffrages, les données se rapportaient à l'année 2006, mais étaient « vieilles » pour être représentatives de l'année 2008 ou 2009, notamment en termes de salaires et de chômage.

Tableau 2 : Nombre de bénéficiaires constaté et simulé dans le modèle Saphir avec et sans non recours

	Nombre de bénéficiaires du RSA activité seul (en milliers)		Nombre de bénéficiaires du RSA socle et activité (en milliers)		Montants de RSA socle (en M€)	Montants de RSA activité (en M€)
	Au moins un trimestre dans l'année	Au T4	Au moins un trimestre dans l'année	Au T4		
Saphir	1 939	1 395	519	353	6 859	2 788
Saphir - Non recours	590 +/- 16	410 +/- 5	277 +/- 10	191 +/- 4	6 324 +/- 27	1 094 +/- 22
Données 2010 (Cnaf)	915	445	538	198	6 476	1 267

Note : Pour les statistiques faisant intervenir la simulation du non recours, une estimation centrale est présentée, suivie de la précision estimée. L'annexe 2 décrit précisément la méthode utilisée.

Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine ou foyers allocataires Caf de France métropolitaine.

Source : Cnaf et modèle de micro-simulation Saphir, ERF5 2008 législation 2010, DG Trésor.

Les taux de non recours, déduits de la comparaison du nombre de foyers éligibles, obtenus d'après le modèle Saphir, et du nombre de foyers bénéficiaires, calés sur les effectifs de la Cnaf, seraient donc, au quatrième trimestre 2010, de 71 % pour les allocataires du RSA activité seul et de 46 % pour les allocataires du RSA socle et activité. Pour le RSA activité seul, le taux de non recours obtenu est très proche de celui estimé par l'enquête quantitative. Pour le RSA socle et activité, le taux de non recours est supérieur à l'estimation par l'enquête quantitative car le modèle Saphir surestime le nombre d'éligibles².

Le nombre de bénéficiaires sur une année est en revanche largement sous-estimé : environ 915 000 foyers bénéficient du RSA activité seul une fois dans l'année, alors que ce chiffre n'est que de 590 000 d'après le modèle de micro-simulation (avec non recours). Ce dernier ne réussit à reproduire ni la volatilité des ressources des ménages les plus modestes, ni l'intégralité des changements de situation familiale au cours de l'année³. Il sous-estime par conséquent le nombre d'entrées et de sorties du RSA, ainsi que les transitions entre les différentes composantes du RSA. Ainsi, si le nombre de foyers bénéficiaires un trimestre donné est correctement estimé, le modèle a tendance à considérer comme éligibles les mêmes foyers à chaque trimestre, minorant ainsi le nombre de foyers bénéficiaires du RSA au moins une fois dans l'année.

Les masses financières de RSA socle, et dans une moindre mesure de RSA activité, calculées dans le modèle sont légèrement inférieures à celles effectivement versées par les Caf en 2010, probablement car une partie des bénéficiaires du RSA, et en particulier du RSA socle, ne sont pas dans le champ des ménages ordinaires (sans-abri notamment, environ 2,5 % des allocataires du RSA socle) ou sont mal représentés par l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS).

2.2°) Le non recours conduit à un manque à gagner conséquent pour les ménages

Sur les 2,3 millions de ménages éligibles au RSA activité au moins un trimestre dans l'année, on estime que 800 000 y ont effectivement recours au moins une fois et donc que 1,5 million ne le perçoivent jamais au cours de l'année (Tableau 3). Si 1,5 million de ménages ne perçoivent jamais le RSA activité en raison du non recours, 1,7 million de ménages sont concernés par le non

² En l'absence d'information précise sur le calendrier d'activité des salariés, le modèle fait l'hypothèse d'une activité continue sur toute l'année. Les individus ayant perçu des salaires pendant une partie de l'année seulement, et pour lesquels le calendrier d'activité de l'enquête Emploi en continu est mal renseigné, voient donc leur salaire réparti sur l'ensemble de l'année. La perception de faibles montants de salaires rend alors leur foyer éligible à tort au RSA socle et activité.

³ Le modèle Saphir prend en compte les naissances au cours de l'année, mais il ne tient pas compte de la constitution et la dissolution des couples, des décès et de la décohabitation des enfants.

recours au moins une fois dans l'année⁴. Parmi ces derniers, pour environ 300 000 ménages, le non recours, ponctuel ou continu, ne se traduit pas par une perte de revenu disponible. En effet, pour ces ménages, le RSA activité serait d'un montant inférieur à la PPE à laquelle ils peuvent prétendre : percevoir le RSA réduirait d'autant leur PPE, sans augmenter leur niveau de vie.

Tableau 3 : Nombre de ménages concernés par le RSA activité et niveau de vie moyen

	Sans RSA activité	Avec RSA activité et non recours	<i>Dont gagnant au RSA activité</i>	Avec RSA activité et sans non recours	<i>Dont gagnant au RSA activité</i>
Ménages bénéficiaires* (en milliers)	-	829 +/- 15	723 +/- 18	2 339	2 063
Niveau de vie moyen des ménages éligibles (en €/an)	11 754	11 993 +/- 8	11 759 +/- 9	12 475	12 311

* : Bénéficiaires au moins une fois dans l'année.

Note : Pour les statistiques faisant intervenir la simulation du non recours, une estimation centrale est présentée, suivie de la précision estimée. L'annexe 2 décrit précisément la méthode utilisée.

Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : Modèle de micro-simulation Saphir, ERF 2008 législation 2010, DG Trésor.

Le non recours au RSA activité conduit à un manque à gagner pour environ 1,4 million de ménages, soit 5 % de l'ensemble des ménages et 61 % des ménages éligibles au RSA activité au moins une fois dans l'année (Tableau 4).

L'impact du non recours sur le revenu disponible de ces ménages est conséquent (Tableau 4). Le manque à gagner moyen est de 105 € par mois. La moitié de ces ménages perd plus de 64 € par mois et le quart plus de 139 € par mois. Pour près de 600 000 d'entre eux, la perte de revenu disponible associée au non recours correspond à une perte de revenu supérieure à 5 % (Tableau 5).

Tableau 4 : Nombre de ménages perdants et montant des pertes par rapport à une situation de plein recours

Nombre de ménages perdants	
en milliers	1 430 +/- 17
en %	5 +/- 0
Perte (en € / mois)	
moyenne	105 +/- 1
Q1	24 +/- 1
médiane	64 +/- 2
Q3	139 +/- 3
Niveau de vie moyen sans non recours des ménages perdants (en € / an)	12 438 +/- 97

Note : Pour les statistiques faisant intervenir la simulation du non recours, une estimation centrale est présentée, suivie de la précision estimée. L'annexe 2 décrit précisément la méthode utilisée.

Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : Modèle de micro-simulation Saphir, ERF 2008 législation 2010, DG Trésor.

⁴ Aux 1,5 million de ménages qui ne recourent jamais au RSA activité alors qu'ils y sont éligibles à un moment de l'année, il faut ajouter près de 200 000 ménages qui ne recourent pas au RSA activité, alors qu'ils y sont éligibles, au moins un trimestre et qui y recourent au moins un autre trimestre.

Tableau 5 : Caractérisation des ménages perdants plus de 30 €, 2 ou 5% de leur revenu disponible par rapport à une situation de plein recours

Ménages ayant une perte supérieure à ...	Nombre (en milliers)	Niveau de vie sans non recours (en €/an)
... 30 € par mois	1 013 +/- 13	12 019 +/- 137
... 2%	947 +/- 13	11 495 +/- 100
... 5%	599 +/- 11	10 420 +/- 110

Note : Pour les statistiques faisant intervenir la simulation du non recours, une estimation centrale est présentée, suivie de la précision estimée. L'annexe 2 décrit précisément la méthode utilisée.

Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : Modèle de micro-simulation Saphir, ERF 2008 législation 2010, DG Trésor.

Le non recours réduit fortement l'effet du RSA sur le niveau de vie des ménages éligibles : avec un RSA sans non recours, leur niveau de vie aurait progressé de 6,1 % ; en raison du non recours, il ne progresse que de 2,0 %.

Si le niveau de vie moyen des éligibles n'augmente que de 2,0 %, celui des recourants augmente de 5,6 %. Leur niveau de vie médian augmente encore plus : il croît de 7,1 %. Enfin, le niveau de vie augmente moins que le revenu par unité de consommation (RUC)⁵ en raison de l'imputation du RSA activité sur la PPE. Le RUC médian croît en effet de 10,6 % en raison du RSA activité.

Au final, le non recours conduit à un manque à gagner de 1,8 Md€ pour les ménages : le non versement de 2,2 Mds€ de RSA, socle et activité, en direction des ménages, est contrebalancé par un surcoût de PPE de 0,4 Md€ (Tableau 6).

Tableau 6 : Effet du non recours sur les masses distribuées aux ménages (en Mds€)

	Impact du non recours (en Mds€)
RSA socle	-0,5
RSA activité	-1,7
PPE	+0,4
Revenu disponible	-1,8

Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : Modèle de micro-simulation Saphir, ERF 2008 législation 2010, DG Trésor.

2.3°) Le non recours limite l'effet du RSA sur la pauvreté

L'effet du RSA activité sur le taux de pauvreté, ainsi que sur celui des travailleurs, **serait près de trois fois plus important en cas de plein recours**. En cas de plein recours, le RSA activité réduirait de 0,7 point le taux de pauvreté ; en raison du non recours, il ne le réduirait que de 0,2 point. Près de 250 000 personnes pauvres non recourantes sortiraient de la pauvreté en cas de recours (Tableau 7). De la même façon, le non recours contribue au taux de pauvreté des travailleurs à hauteur de 0,5 point, soit 140 000 travailleurs pauvres supplémentaires.

L'effet du RSA activité sur l'intensité de la pauvreté est également fortement atténué par le non recours. L'intensité de la pauvreté serait réduite de 1,8 points pour l'ensemble de la population et de 2,8 points sur les travailleurs par le RSA activité en l'absence de non recours. En prenant en

⁵ Le RUC est défini comme le revenu avant impôt et PPE divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) selon l'échelle de l'OCDE modifiée. Par rapport à l'échelle de l'Insee, il faut rajouter 0,2 UC pour les familles monoparentales. Le taux de croissance du RUC en raison du RSA activité est inférieur à celui obtenu par la Cnaf. Deux raisons peuvent expliquer cette différence : 1/ le RUC est ici calculé au niveau du ménage et non du foyer RSA, et 2/ le RUC est calculé au niveau annuel, alors qu'il est calculé au niveau mensuel dans l'étude de la Cnaf.

compte le non recours, l'effet sur l'intensité de la pauvreté n'est plus que de 0,5 point sur l'ensemble de la population et de 1,3 point sur les travailleurs.

Tableau 7 : Impact du non recours sur la pauvreté

		Sans RSA activité	Avec RSA activité et non recours	Avec RSA activité et sans non recours
Ensemble de la population	Taux de pauvreté (en %)	13,6	13,4 +/- 0,0	12,9
	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 200	8 050 +/- 20	7 800
	Intensité de la pauvreté (en %)	18,6	18,1 +/- 0,1	16,8
Travailleurs	Taux de pauvreté (en %)	8,3	8,0 +/- 0,0	7,5
	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	2 270	2 190 +/- 10	2 050
	Intensité de la pauvreté (en %)	15,9	14,6 +/- 0,2	13,1

Note : Pour les statistiques faisant intervenir la simulation du non recours, une estimation centrale est présentée, suivie de la précision estimée. L'annexe 2 décrit précisément la méthode utilisée.

Champ : Individus vivant dans un ménage ordinaire de France métropolitaine dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : Modèle de micro-simulation Saphir, ERF 2008 législation 2010, DG Trésor.

2.4°) Le manque à gagner associé au non recours est élevé pour les ménages à faible niveau de vie

Les ménages perdants au non recours ont un faible niveau de vie. Le niveau de vie moyen des ménages perdants, par rapport à une situation de plein recours, est d'environ 12 400 €, ce qui les place dans le haut du deuxième décile de niveau de vie (Tableau 4). Plus la perte au non recours est importante, plus le niveau de vie moyen des ménages concernés est bas (Tableau 5). Par exemple, le niveau de vie moyen de ceux dont la perte excède 5% de leur revenu disponible est inférieur au niveau de vie moyen de l'ensemble des ménages perdant au non recours.

Les deux premiers déciles de niveau de vie supportent les trois quarts du manque à gagner associé au non recours et regroupent 65 % des ménages perdants (Figure 1 et Tableau 8). La perte moyenne dans le premier décile de niveau de vie est plus de deux fois supérieure à celle des autres déciles de niveau de vie.

Tableau 8 : Nombre de ménages perdants et distribution des pertes suivant le niveau de vie par rapport à une situation de plein recours

Décile de niveau de vie	Nombre de ménages perdants (en milliers)	Part de perdants dans le décile (en %)	Répartition des perdants (en %)	Perte moyenne (en €/mois)	Perte (en M€)
1	384 +/- 13	14 +/- 0	27 +/- 1	187 +/- 7	861 +/- 37
2	549 +/- 13	20 +/- 0	38 +/- 1	84 +/- 3	557 +/- 30
3	219 +/- 11	8 +/- 0	15 +/- 1	64 +/- 4	167 +/- 17
4	109 +/- 7	4 +/- 0	8 +/- 0	59 +/- 5	77 +/- 9
5	64 +/- 6	2 +/- 0	4 +/- 0	64 +/- 5	48 +/- 7
6	53 +/- 3	2 +/- 0	4 +/- 0	58 +/- 6	37 +/- 5
7	27 +/- 4	1 +/- 0	2 +/- 0	NS	20 +/- 5
8	12 +/- 2	0 +/- 0	1 +/- 0	NS	13 +/- 4
9	7 +/- 2	0 +/- 0	0 +/- 0	NS	11 +/- 5
10	7 +/- 2	0 +/- 0	0 +/- 0	NS	7 +/- 3
Ensemble	1 430 +/- 17	5 +/- 0	100	105 +/- 1	1 800 +/- 20

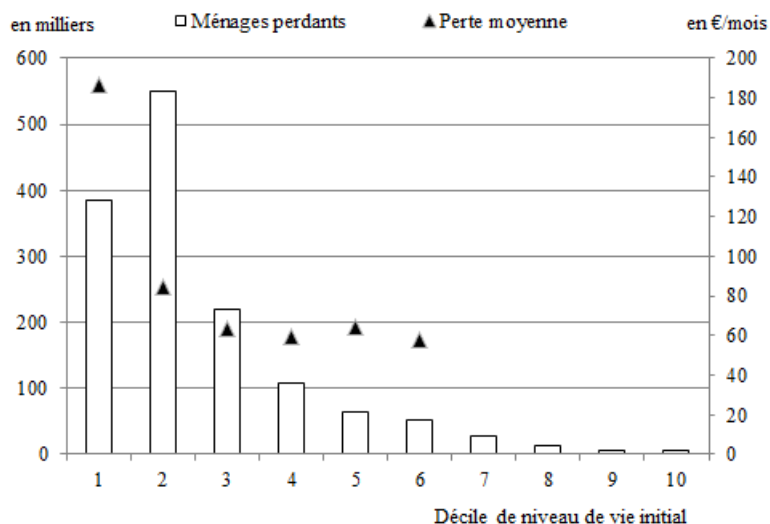
NS : Non significatif.

Note : Pour les statistiques faisant intervenir la simulation du non recours, une estimation centrale est présentée, suivie de la précision estimée. L'annexe 2 décrit précisément la méthode utilisée.

Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : Modèle de micro-simulation Saphir, ERF 2008 législation 2010, DG Trésor.

Figure 1 : Nombre de ménages perdants et distribution des pertes suivant le niveau de vie



Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : Modèle de micro-simulation Saphir, ERF5 2008 législation 2010, DG Trésor.

Cette concentration des perdants dans le bas de la distribution des niveaux de vie est liée à la concentration des foyers éligibles au RSA activité dans ces déciles, et non pas à un taux de non recours plus important. Au contraire, le taux de non recours est plus faible pour les ménages les plus modestes (Tableau 9). Il passe de 62 % dans le premier décile à environ 75 % dans les déciles suivants. Si le nombre de ménages éligibles est plus important dans le deuxième décile que dans le premier décile, le non recours conduit à un nombre plus important de ménages bénéficiaires dans le premier décile que dans le deuxième décile (Figure 2).

Tableau 9 : Nombre de ménages éligibles, non recourants et taux de non recours suivant le niveau de vie

Décile de niveau de vie	Nombre de ménages éligibles (en milliers)	Nombre de ménages non recourants* (en milliers)	Taux de non recours au RSA activité* (en %)
1	640	397 +/- 14	62 +/- 2
2	845	622 +/- 14	74 +/- 2
3	407	307 +/- 11	75 +/- 3
4	170	133 +/- 7	78 +/- 4
5	104	80 +/- 6	77 +/- 6
6	78	61 +/- 4	78 +/- 5
7	42	32 +/- 3	NS
8	25	17 +/- 3	NS
9	17	10 +/- 3	NS
10	12	8 +/- 3	NS
Ensemble	2 339	1 665 +/- 14	71 +/- 1

NS : Non significatif.

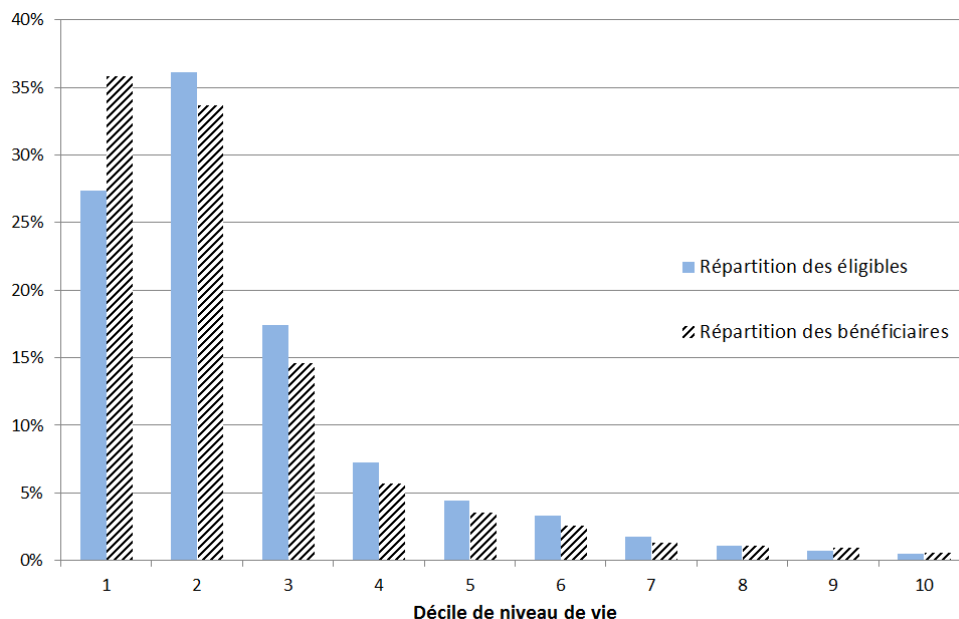
* : Non recours au moins une fois dans l'année.

Note : Pour les statistiques faisant intervenir la simulation du non recours, une estimation centrale est présentée, suivie de la précision estimée. L'annexe 2 décrit précisément la méthode utilisée.

Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : Modèle de micro-simulation Saphir, ERF5 2008 législation 2010, DG Trésor.

Figure 2 : Répartition par décile des ménages éligibles et bénéficiaires du RSA activité



Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : Modèle de micro-simulation Saphir, ERFS 2008 législation 2010, DG Trésor.

2.5°) Les perdants au non recours sont plus souvent des ménages jeunes, des couples mono-actifs ou des familles monoparentales

En termes de structure familiale, les perdants au non recours sont surreprésentés chez les familles monoparentales dont le parent est actif, chez les couples mono-actifs avec enfant(s) et chez les ménages complexes⁶ (Tableau 10). La concentration des pertes pour ces types de ménages est plus liée à une éligibilité plus fréquente au RSA qu'à un taux de non recours plus élevé.

⁶ Au sens de l'Insee, les familles sont constituées d'une personne seule ou d'un couple et de leurs éventuels enfants (ou beaux-enfants). Les ménages complexes sont ceux constitués par plusieurs familles, comme par exemple les ménages où cohabitent trois générations ou les cohabitations sans lien de parenté ni de concubinage.

Tableau 10 : Nombre de ménages perdants et distribution des pertes selon le type de famille par rapport à une situation de plein recours

Type de famille	Nombre de ménages perdants (en milliers)	Part de perdants (en %)	Répartition des perdants (en %)	Perte moyenne (en €/mois)	Perte (en M€)
Personne seule inactive	97 +/- 9	2 +/- 0	7 +/- 1	152 +/- 18	179 +/- 32
Personne seule active					
sans enfant	233 +/- 12	5 +/- 0	16 +/- 1	99 +/- 7	278 +/- 21
avec enfants	225 +/- 9	14 +/- 1	16 +/- 1	108 +/- 8	292 +/- 28
Couple inactif	49 +/- 5	1 +/- 0	3 +/- 0	130 +/- 14	77 +/- 12
Couple mono-actif					
sans enfant	91 +/- 4	7 +/- 0	6 +/- 0	92 +/- 8	100 +/- 11
1 enfant	90 +/- 5	15 +/- 1	6 +/- 0	117 +/- 10	127 +/- 12
2 enfants	93 +/- 7	15 +/- 1	6 +/- 0	99 +/- 11	110 +/- 14
3 enfants ou plus	75 +/- 5	17 +/- 1	5 +/- 0	83 +/- 8	74 +/- 8
Couple biactif					
sans enfant	112 +/- 5	4 +/- 0	8 +/- 0	88 +/- 6	119 +/- 11
1 enfant	129 +/- 6	6 +/- 0	9 +/- 0	96 +/- 9	150 +/- 16
2 enfants	123 +/- 6	5 +/- 0	9 +/- 0	107 +/- 7	158 +/- 15
3 enfants ou plus	55 +/- 5	6 +/- 1	4 +/- 0	89 +/- 8	58 +/- 7
Ménages complexes	59 +/- 7	9 +/- 1	4 +/- 0	116 +/- 16	82 +/- 15
Ensemble	1 430 +/- 17	5 +/- 0	100	105 +/- 1	1 800 +/- 20

Note : Pour les statistiques faisant intervenir la simulation du non recours, une estimation centrale est présentée, suivie de la précision estimée. L'annexe 2 décrit précisément la méthode utilisée. Les statuts d'activité sont déterminés au sens de l'enquête Emploi et se réfèrent à la semaine de référence de la vague du T4 de cette enquête.

Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : Modèle de micro-simulation Saphir, ERF5 2008 législation 2010, DG Trésor.

En effet, le taux de non recours est élevé parmi les couples et il décroît avec le nombre d'enfants. Il est plus faible chez les personnes seules et les familles monoparentales (Tableau 11).

Tableau 11 : Nombre de ménages éligibles, non recourants et taux de non recours selon le type de famille

Type de famille	Nombre de ménages éligibles (en milliers)	Nombre de ménages non recourants* (en milliers)	Taux de non recours au RSA activité* (en %)
Personne seule inactive	172	107 +/- 10	62 +/- 6
Personne seule active			
sans enfant	433	291 +/- 11	67 +/- 3
avec enfants	463	268 +/- 8	58 +/- 2
Couple inactif	83	57 +/- 5	68 +/- 6
Couple mono-actif			
sans enfant	114	99 +/- 4	87 +/- 4
1 enfant	128	99 +/- 5	77 +/- 4
2 enfants	135	103 +/- 6	76 +/- 5
3 enfants ou plus	107	79 +/- 6	74 +/- 5
Couple biactif			
sans enfant	148	127 +/- 5	86 +/- 3
1 enfant	190	152 +/- 6	80 +/- 3
2 enfants	187	151 +/- 6	80 +/- 3
3 enfants ou plus	82	67 +/- 5	81 +/- 6
Ménages complexes	98	67 +/- 7	68 +/- 7
Ensemble	2 339	1 665 +/- 14	71 +/- 1

* : Non recours au moins une fois dans l'année.

Note : Pour les statistiques faisant intervenir la simulation du non recours, une estimation centrale est présentée, suivie de la précision estimée. L'annexe 2 décrit précisément la méthode utilisée. Les statuts d'activité sont déterminés au sens de l'enquête Emploi et se réfèrent à la semaine de référence de cette enquête.

Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Source : Modèle de micro-simulation Saphir, ERF5 2008 législation 2010, DG Trésor.

En termes d'âge, les individus perdant au non recours sont surreprésentés chez les moins de 34 ans, aussi bien les enfants que les jeunes adultes (Tableau 12). En revanche, la perte au non

recours concerne peu les plus de 55 ans car ces ménages sont moins souvent éligibles au RSA. Parmi les ménages éligibles au RSA activité, le taux de non recours ne varie pas significativement en fonction de l'âge (Tableau 13).

Tableau 12 : Nombre d'individus perdants et distribution des pertes selon l'âge par rapport à une situation de plein recours

Âge	Nombre d'individus dans un ménage perdant (en milliers)	Part de perdants (en %)	Répartition des perdants (en %)	Perte moyenne (en €/mois dans le ménage)
Moins de 18 ans	1214 +/- 24	9 +/- 0	26 +/- 0	105 +/- 2
18-24 ans	386 +/- 15	7 +/- 0	8 +/- 0	114 +/- 5
25-34 ans	827 +/- 23	11 +/- 0	18 +/- 0	88 +/- 4
35-44 ans	578 +/- 15	7 +/- 0	12 +/- 0	109 +/- 4
45-54 ans	575 +/- 22	7 +/- 0	12 +/- 0	117 +/- 4
55-64 ans	282 +/- 13	4 +/- 0	6 +/- 0	106 +/- 8
Plus de 65 ans	83 +/- 8	1 +/- 0	2 +/- 0	NS
Ensemble	3 942 +/- 44	6 +/- 0	100	105 +/- 2

NS : Non significatif.

Note : Pour les statistiques faisant intervenir la simulation du non recours, une estimation centrale est présentée, suivie de la précision estimée. L'annexe 2 décrit précisément la méthode utilisée.

Champ : Individus vivant en ménage ordinaire de France métropolitaine.

Source : Modèle de micro-simulation Saphir, ERF 2008 législation 2010, DG Trésor.

Tableau 13 : Individus dans un ménage éligible, non recourant et taux de non recours selon l'âge

Âge	Nombre d'individus dans un ménage éligible (en milliers)	Nombre d'individus dans un ménage non recourant* (en milliers)	Taux de non recours au RSA activité* (en %)
Moins de 18 ans	1 957	1386 +/- 22	71 +/- 1
18-24 ans	608	436 +/- 14	72 +/- 2
25-34 ans	1 272	955 +/- 25	75 +/- 2
35-44 ans	938	677 +/- 17	72 +/- 2
45-54 ans	915	671 +/- 21	73 +/- 2
55-64 ans	450	332 +/- 13	74 +/- 3
Plus de 65 ans	150	99 +/- 8	NS
Ensemble	6 289	4 556 +/- 41	72 +/- 1

* : Non recours au moins une fois dans l'année, en part d'individus.

NS : Non significatif.

Note : Pour les statistiques faisant intervenir la simulation du non recours, une estimation centrale est présentée, suivie de la précision estimée. L'annexe 2 décrit précisément la méthode utilisée.

Champ : Individus vivant en ménage ordinaire de France métropolitaine.

Source : Modèle de micro-simulation Saphir, ERF 2008 législation 2010, DG Trésor.

Annexe 1 : Le modèle de micro-simulation Saphir

Ce modèle se base sur un échantillon représentatif de la population (en l'occurrence l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux de 2008 (ERFS), résultant du rapprochement des données du 4^{ème} trimestre de l'enquête Emploi (EEC) avec les données fiscales et sociales). Les principales caractéristiques de Saphir sont les suivantes :

- le champ est restreint aux ménages ordinaires de France métropolitaine. Sont donc hors champ les personnes résidant en collectivité (cité U, foyers...) et les sans-abri ;
- les prestations et transferts sont calculés sur barème (le non recours n'est pas pris en compte) à partir de la législation en vigueur en 2010 ;
- le modèle est statique : il n'intègre pas d'effets de comportement.

Pour représenter la situation économique en 2010, les revenus issus de l'ERFS 2008 se voient appliquer un taux de croissance suivant le type de revenu pour être représentatifs des masses de revenu perçus en 2010.

Pour le calcul sur barème des prestations auxquelles les ménages ont droit en 2010, les unités pertinentes pour ces prestations sont construites : foyer au sens de la CAF, foyer RSA, foyer fiscal, ... De plus, pour le calcul du RSA, les ressources sont réparties sur les quatre trimestres de l'année à l'aide du calendrier rétrospectif d'activité issu de l'enquête Emploi en continu.

Le revenu disponible du ménage est défini comme la somme des revenus d'activité perçus, des autres revenus et des prestations (allocations logement, prestations familiales et RSA), nette des prélèvements fiscaux directs (impôt sur le revenu y compris PPE, taxe d'habitation). Le niveau de vie correspond au revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage. Le premier adulte du ménage se voit attribuer une part entière, les autres membres du ménage comptent pour une demi-part s'ils ont plus de 14 ans et 0,3 part en deçà de 14 ans. Tous les individus d'un même ménage sont supposés avoir le même niveau de vie.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie annuel est inférieur à un seuil. L'approche en termes relatifs de l'Insee est retenue, déterminant le seuil de pauvreté par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian des individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Les taux de pauvreté sont obtenus en maintenant constant le seuil de pauvreté à sa valeur sans RSA activité obtenue à partir du modèle Saphir, soit 945 €. Les impacts du non recours ou du RSA activité sur ce taux correspondent donc au nombre d'individus franchissant le seuil de pauvreté.

Annexe 2 : Simuler le non recours

La simulation du non recours vise, pour chaque configuration familiale de foyer RSA et pour chaque tranche de montant de RSA versé, à obtenir dans le modèle Saphir un nombre de bénéficiaires proche de celui observé par les Caf. Ces cibles correspondent au nombre de foyers RSA bénéficiaires du RSA socle et activité ou RSA activité seul pour le mois de juin 2010 (Tableau 14 et Tableau 15).

**Tableau 14 : Nombre de bénéficiaires par structure familiale et par montant de RSA –
RSA socle et activité**

Type d'activité	Structure familiale	Montant de RSA englobant	Montant minimum de RSA englobant	Montant maximum de RSA englobant	Nombre de foyers bénéficiaires	Montant total de RSA socle et activité
Le bénéficiaire ou le conjoint est un travailleur indépendant	Toutes	Min-Max	8	1 290	37 833	17 622 640
Ni le bénéficiaire ni le conjoint n'est un travailleur indépendant	Homme seul sans enfant	Min-MED	21	327	15 267	9 885
	Homme seul sans enfant	MED-Max	327	911	15 267	983
	Homme seul avec enfant	Min-Max	15	1 243	2 699	1 152 846
	Femme seule sans enfant	Min-MED	10	321	15 297	9 759
	Femme seule sans enfant	MED-Max	321	844	15 297	416
	Femme seule avec un enfant	Min-MED	14	400	14 299	11 473
	Femme seule avec un enfant	MED-Max	400	1 319	14 299	648
	Femme seule avec deux enfants ou plus	Min-MED	7	381	11 019	8 710
	Femme seule avec deux enfants ou plus	MED-Max	381	1 416	11 019	140
	Couple mono-actif sans enfant	Min-Max	26	719	5 688	2 471 368
	Couple mono-actif avec un enfant	Min-Max	11	823	7 322	3 383 845
	Couple mono-actif avec deux enfants ou plus	Min-MED	20	482	7 064	6 858
	Couple mono-actif avec deux enfants ou plus	MED-Max	482	1 451	7 064	341
	Couple biactif sans enfant	Min-Max	31	688	1 008	434 864
	Couple biactif avec un enfant	Min-Max	33	811	1 052	486 754
	Couple biactif avec deux enfants ou plus	Min-Max	45	976	1 273	611 237
	Autre	Min-Max	25	571	1 144	644 736

Source : Fichier benetrim, juin 2010.

Tableau 15 : Nombre de bénéficiaires par structure familiale et par montant de RSA activité – RSA activité seul

Type d'activité	Structure familiale	Montant de RSA Activité	Montant minimum de RSA activité	Montant maximum de RSA activité	Nombre de foyers bénéficiaires	Montant total de RSA activité
Le bénéficiaire ou le conjoint est un travailleur indépendant	Toutes	Min-Max	6	673	14 566	2 877 224
Ni le bénéficiaire ni le conjoint n'est un travailleur indépendant	Homme seul sans enfant	Min-Q1	6	76	11 782	7 965 791
	Homme seul sans enfant	Q1-Q2	76	113	11 782	
	Homme seul sans enfant	Q2-Q3	113	158	11 782	
	Homme seul sans enfant	Q3-Q4	158	196	11 782	
	Homme seul sans enfant	Q4-Max	196	638	11 782	
	Homme seul avec enfant	Min-Max	6	748	8 955	1 523 340
	Femme seule sans enfant	Min-Q1	6	67	16 138	10 450 111
	Femme seule sans enfant	Q1-Q2	67	106	16 138	
	Femme seule sans enfant	Q2-Q3	106	149	16 138	
	Femme seule sans enfant	Q3-Q4	149	192	16 138	
	Femme seule sans enfant	Q4-Max	192	439	16 138	
	Femme seule avec un enfant	Min-Q1	6	83	17 494	15 096 593
	Femme seule avec un enfant	Q1-Q2	83	141	17 494	
	Femme seule avec un enfant	Q2-Q3	141	194	17 494	
	Femme seule avec un enfant	Q3-Q4	194	260	17 494	
	Femme seule avec un enfant	Q4-Max	260	487	17 494	
	Femme seule avec deux enfants ou plus	Min-Q1	6	77	10 608	9 341 642
	Femme seule avec deux enfants ou plus	Q1-Q2	77	134	10 608	
	Femme seule avec deux enfants ou plus	Q2-Q3	134	194	10 608	
	Femme seule avec deux enfants ou plus	Q3-Q4	194	269	10 608	
	Femme seule avec deux enfants ou plus	Q4-Max	269	734	10 608	
	Couple mono-actif sans enfant	Min-MED	6	186	9 180	3 508 076
	Couple mono-actif sans enfant	MED-Max	186	427	9 180	
	Couple mono-actif avec un enfant	Min-MED	6	201	14 384	5 763 028
	Couple mono-actif avec un enfant	MED-Max	201	513	14 384	
	Couple mono-actif avec deux enfants ou plus	Min-Q1	6	89	11 254	11 103 591
	Couple mono-actif avec deux enfants ou plus	Q1-Q2	89	149	11 254	
	Couple mono-actif avec deux enfants ou plus	Q2-Q3	149	218	11 254	
	Couple mono-actif avec deux enfants ou plus	Q3-Q4	218	299	11 254	
	Couple mono-actif avec deux enfants ou plus	Q4-Max	299	829	11 254	
Couple biactif sans enfant	Min-Max	6	427	6 487	1 036 477	
Couple biactif avec un enfant	Min-Max	6	510	8 548	1 466 207	
Couple biactif avec deux enfants ou plus	Min-Max	6	748	11 928	2 099 530	
Autre	Min-Max	6	519	243	34 617	

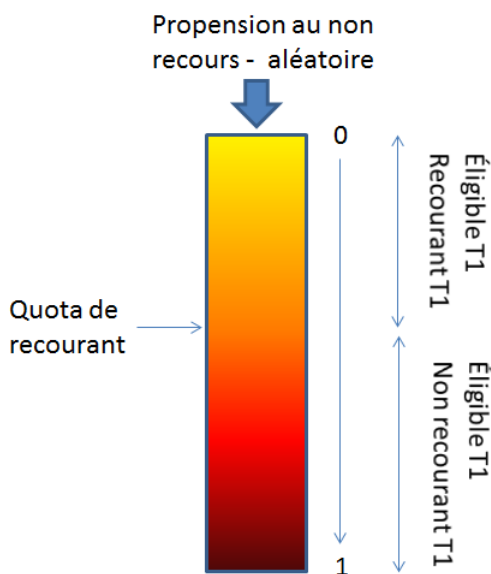
Source : Fichier benetrim, juin 2010.

Chaque foyer RSA (éligible ou non) se voit attribuer un nombre aléatoire entre 0 et 1, représentant sa propension de non recours au RSA sur l'ensemble de l'année. On définit des sous-populations par le type de RSA perçu (socle et activité ou activité seul), le type d'activité, la structure familiale et la tranche de montant de RSA versé. Chaque sous-population correspond à une ligne du Tableau 14 ou du Tableau 15). Le nombre de foyers recourant à chaque trimestre est calé pour chaque sous-population sur les données de la Cnaf.

Au premier trimestre 2010, pour chaque sous-population (Tableau 14 et Tableau 15), les foyers RSA éligibles ayant la propension au non recours la plus faible sont considérés comme bénéficiaires du RSA jusqu'à ce que la cible du nombre de bénéficiaires de la CAF soit atteinte (Figure 3). Les foyers RSA ayant des propensions au non recours élevées ne sont donc pas considérés comme bénéficiaires.

Si le nombre de foyers éligibles est inférieur à la cible de foyers bénéficiaires, tous les foyers éligibles sont supposés avoir recours au RSA. Ce cas apparaît pour les femmes seules avec enfant ayant droit à un montant élevé de RSA. Le nombre de foyers éligibles n'est alors que légèrement inférieur à la cible de foyers bénéficiaires.

Figure 3 : Détermination des foyers RSA bénéficiaires – Premier trimestre

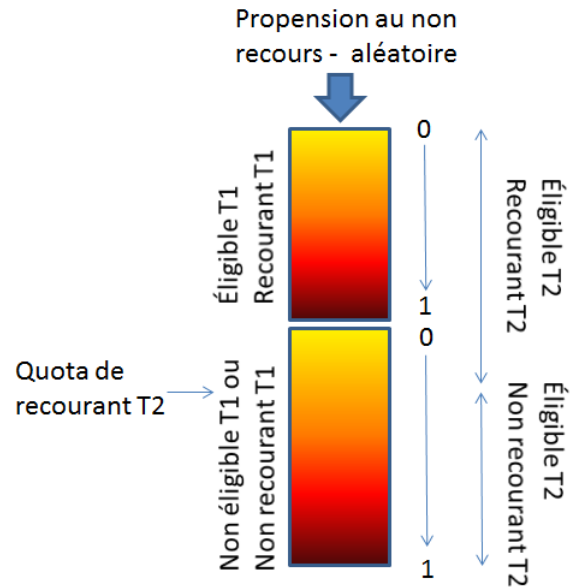


Pour le second trimestre, les foyers RSA éligibles se voient toujours attribuer le statut de bénéficiaires jusqu'à ce que le contingent dans la sous-population corresponde à la cible fournie par les fichiers de la Cnaf. À la différence du premier trimestre, la priorité ne vient pas uniquement de la propension au non recours. En effet, on suppose raisonnablement qu'un foyer RSA bénéficiaire au premier trimestre aura, s'il est éligible, plus de chance d'avoir recours au RSA le trimestre suivant.

Ainsi, dans un premier temps, au sein de chaque sous-population, les foyers bénéficiaires du RSA, quel que soit le type de RSA, au premier trimestre et éligibles au deuxième trimestre sont ordonnés par propension au non recours.

- Si cet effectif est suffisant pour obtenir la cible pour cette sous-population, seuls les foyers ayant la propension de non recours la plus faible sont retenus comme bénéficiaires.
- Sinon, dans un second temps, on attribue le statut de bénéficiaires aux autres foyers éligibles au T2 ayant la propension de non recours la plus faible jusqu'à ce que la cible de nombre de foyers bénéficiaires soit atteinte (Figure 4).

Figure 4 : Détermination des foyers RSA bénéficiaires – Deuxième trimestre



Au troisième trimestre, les foyers bénéficiaires aux deux premiers trimestres ont la priorité, puis ceux bénéficiaires uniquement au deuxième trimestre, puis ceux bénéficiaires uniquement au premier trimestre, puis ceux n'ayant jamais été bénéficiaires.

La même logique préside à l'ordre dans lequel les contingents de foyers bénéficiaires sont déterminés au quatrième trimestre.

Il convient de noter que les foyers RSA peuvent changer de sous-population entre les trimestres, si la composition du foyer ou leurs revenus changent.

Pour obtenir des intervalles de confiance, 100 simulations de non recours sont effectuées. L'estimation centrale retenue est, pour chaque statistique, la valeur médiane. La précision figurant dans les tableaux correspond à la demi-largeur de l'intervalle de confiance à 90 %, c'est-à-dire, à la moitié de la différence entre les 95^{ème} et 5^{ème} percentiles de la distribution de la statistique.